



Direction de la Solidarité
Sous-Direction Personnes Agées et
Personnes Handicapées

Colmar, le

ARRETÉ N° 2005 - 00577 - DSOL

du **28 NOV. 2005**

**portant modification de la composition des membres du
Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Haut-Rhin
(C.O.D.E.R.P.A.)**

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU** la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales (article 57),
- VU** la délibération du Conseil Général du 24 juin 2005 relative au rôle, à la composition et au fonctionnement du CODERPA du Haut-Rhin,
- VU** l'arrêté n° 2005-00477 du 1^{er} septembre 2005 portant nomination des membres du CODERPA du Haut-Rhin,
- SUR** proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n° 2005-00477 du 1^{er} septembre 2005 est modifié comme suit :

RECU A LA PREFECTURE
- 8 DEC. 2005

Collège n° 3

Représentant des collectivités locales et des principaux organismes qui par leurs interventions et leurs financements apportent une contribution significative à l'action en faveur des personnes âgées

4. Membre suppléant :

Monsieur Jean-Bernard PERINOTTO
Administrateur de la Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse Alsace-Moselle
4 rue Maurice Ravel
68000 COLMAR

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

DÉPARTEMENT DU HAUT-RHIN ACTE CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

DATE	Rédigé par le	Président du Collège	8 DEC 2005
			13 DEC 2005



Président du Conseil Général
et par délégation

Le Directeur de la Solidarité

Jacques BORDONE

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER